

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.05.2018	11h25	18.153	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
-------------------------------------	--

Titre : Nouvel instrument d'insertion pour jeunes en difficulté testé en Thurgovie : une piste intéressante à explorer dans le cadre du New Deal ?

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier la possibilité d'introduire, dans le cadre du New Deal, le nouvel instrument d'insertion pour jeunes en difficulté testé en Thurgovie, si celui-ci permet de combler une lacune dans le dispositif neuchâtelois ou s'il promet une meilleure efficacité.

Développement (obligatoire) :

Comme nous l'apprend un article de la *Thurgauer Zeitung* du 15 mai dernier, le canton de Thurgovie va proposer dès le mois d'août de cette année, d'entente avec les entreprises qui seront d'accord de jouer le jeu, une offre de formation professionnelle simplifiée pour les jeunes en fin de scolarité obligatoire qui n'arrivent pas à satisfaire aux exigences d'un apprentissage certifié, et qui n'ont pas droit pour autant aux prestations de l'AI.

Cette formation ne donnera certes pas droit à un certificat formel, mais elle devra tout de même permettre aux jeunes concerné-e-s un premier accès au marché de l'emploi, sur une période de deux ans, qui pourrait idéalement déboucher, grâce à l'expérience acquise, sur une place d'apprentissage formel.

À la différence d'une formation certifiée, cette démarche ne fixe pas d'objectifs préalables en matière de compétences à acquérir, mais elle vise à valoriser celles des apprenants eux-mêmes et à leur inculquer, tant dans l'entreprise que pendant la journée hebdomadaire passée à l'école, des compétences pratiques élémentaires. À l'issue des deux ans de cette formation, des attestations de compétences sont délivrées séparément par l'entreprise et le maître ou la maîtresse de l'école professionnelle.

N'importe quelle entreprise peut participer au programme, sur une base volontaire : a priori, une telle démarche – qui ne devrait concerner qu'une vingtaine de jeunes par année en Thurgovie – pourrait s'inscrire dans le canton de Neuchâtel dans le cadre du New Deal : elle donnerait aux entreprises disposées à jouer le jeu l'occasion de contribuer à l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté cognitive certes, mais qui sont néanmoins disposés à travailler et à renforcer leurs compétences en vue de trouver un apprentissage, puis un emploi.

Cette mesure d'insertion ne devrait en aucun cas se substituer aux formations reconnues, ni constituer une alternative aux attestations de formation professionnelle existantes, mais bien représenter un tremplin vers une formation duale certifiée, grâce à son caractère dual.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Mauro Moruzzi

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mireille Tissot-Daguette	Blaise Fivaz	Aël Kistler
Nathalie Schallenberger	Alain Marti	Jan Homberger
Jennifer Hirter	Maxime Auchlin	Laurent Suter

Position du Conseil d'État :

Le Conseil d'État rappelle que l'offre en matière d'appui à l'insertion professionnelle est importante dans notre canton. Pour rappel, les prestations de l'office d'insertion des jeunes ont été étendues jusqu'à 35 ans et un dispositif de détection précoce mis en place (cf. [rapport 15.025](#) adopté par votre Autorité). En outre, le département soutient un projet pilote développé par le Cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds nommé TE+ et qui verra le jour à la rentrée. L'heure n'étant pas à multiplier les nouveaux projets, le Conseil d'État combat le postulat. Il suivra toutefois attentivement l'évolution du projet thurgovien qui s'inspire d'ailleurs largement des projets neuchâtelois.